

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre :

L'association **PWN-Paris**, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Dont le siège social est situé 4 rue Galvani 75838 Paris cedex 17

N° siret : 44095002000022

Représentée par sa Co- Présidente, Cécile Bernheim

Dûment habilitée aux fins des présentes,

D'une part,

Ci-après désignée «PWN-Paris»

Et :

XXX

SAS au capital deXX,

D'autre part,

Ci-après désignée «XX»

Ci-après désignées ensemble « les Parties ».

Etant préalablement exposé que

XX a pour activité XXXXX

PWN Paris fait partie de la fédération PWN Global, et est un réseau multi-secteurs à but non-lucratif, dont la mission est de promouvoir le développement professionnel des femmes.

Conscients des intérêts communs qui peuvent être les leurs, les Parties se sont rapprochées afin de convenir des modalités de leur collaboration.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : Objet

La présente convention de partenariat a pour objet de définir les droits et obligations réciproques des Parties dans le cadre de leur collaboration.

Article 2 : Obligations de PWN

PWN s'engage :

- à faire adhérer au réseau PWN Paris en tant que « corporate member » nominativement 4 femmes nominatives salariées de l'entreprise Partenaire (dont la liste sera communiquée à l'Association par X),

comprenant l'accès à la plateforme en ligne du réseau PWN Paris et du réseau international PWN Global,

-

L'Association pourra éventuellement proposer au Partenaire de l'associer à des opérations couvrant des événements spécifiques (Best Of Day, ...) moyennant une visibilité et une participation accrue audit événement.

Article 3 : Obligations de X

X s'engage :

- à verser une somme forfaitaire de 1 000 € (mille euros) à PWN-Paris
- à faire figurer les marques et logos de PWN Paris, qui l'y autorise expressément, sur leurs supports de communication incluant le site web, le dossier de presse, les présentations et les newsletters.

Article 4 : Durée

La présente convention est conclue à compter du XX jusqu'au XX.

La reconduction devra faire l'objet d'un avenant qui sera joint au présent contrat à la date anniversaire.

Article 5 : Facturation

Dès la signature du présent contrat, PWN Paris émettra la facture qui sera envoyée à XXX. Le paiement de la somme par X de 1 000 euros (mille) euros prévu à l'article 3 ci-dessus interviendra par virement bancaire – références ci-dessous – à la réception de la facture de PWN Paris. L'accès à la plateforme et les événements de PWN Paris ne sera effectif qu'à partir de la réception du paiement.

Coordonnées bancaires de PWN Paris :

Titulaire : ASSO EUR PROF WOMEN'S NET-WORK-P

Domiciliation : SG PARIS AGENCE CENTRALE (03010) 29 BD HAUSSMANN - 75428 PARIS

Code banque : 30003 Code guichet : 03010

N° compte : 00037261332 Clé RIB : 66

IBAN : FR76 3000 3030 1000 0372 6133 266 BIC-ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP

Fait en deux exemplaires originaux, à Paris, le XX 2018

XXX

PWN-Paris

Cécile Bernheim